

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Canton de :
Prats-De-Mollo

Domaine : **1**
Sous-Domaine :
1.7

**Objet : Validation
APD Bâtiment le
Plaçot.**

Séance ordinaire du Conseil Municipal du vingt octobre deux mille vingt-deux à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMANERE, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme le Maire, Gisèle JUANOLE.

Présents : Madame Démoulin Pierrette, Messieurs LAÏLLE Jean-Paul, CUVILLIEZ Gérard, PUJOL Jacky, FONT Claude.
Formant la majorité des membres en exercice,

Absent : Néant.
Empêché : Néant.
Procuration : Néant.

Le nombre de conseillers municipaux en service est de : Six

La validation de l'APD du bâtiment Plaçot (Avant-Projet Détaillé) établi par la SPL Pyrénées-Orientales Aménagement, est nécessaire préalablement aux demandes de subvention.

CONVOCATION C.M
EN DATE DU :
17/10/2022

Le conseil municipal a d'abord validé la partie technique de l'APD, qui comprend (voir annexe) :

AFFICHAGE EN DATE
DU : 17/10/2022

- *Sous-sol : local vélo*
 - *RDC : salle hors sac, espace détente, vestiaire, logement du concierge T3*
 - *R+1 : huit chambres de deux lits chacune, avec salle de bains*
 - *R+2 : salle de prestige et terrasse belvédère*
 - *R+3 : combles provisoires : pas de dépose de plancher. Des arrivées d'eau potable, électricité, départs d'eaux usées sont prévues. Le R+3 pourra être aménagé dans une phase ultérieure.*
- Un ascenseur est prévu pour les personnes à Mobilité Réduite (PMR), partant du RDC et allant jusqu'au R+2.*

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 21/10/2022

CERTIFIEE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
S/PREFECTURE LE :

Le conseil municipal a aussi validé la partie financière :

PAR PUBLICATION
LE : 21/10/2022

- *Montant total des travaux bâtiment A et B : 895 000 € HT*
(comprenant une installation photovoltaïque sur le toit et un ballon thermodynamique)

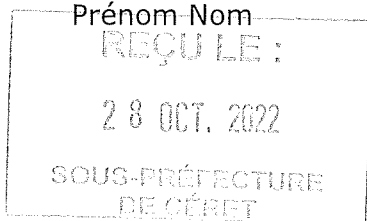
PAR DELEGATION
LE :

- *Tiers/études : 223 952 € HT*

(Signature)
Prénom-Nom

- *Aléas et actualisation : 327 821 € HT*

COUT GLOBAL DU PROJET : 1 446 773 € HT



Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

VALIDE l'APD du Plaçot (Maison pour les Activités de Pleine Nature et les Patrimoines locaux).

SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat, la Région, le Département, l'Europe et tout autre fonds possible.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

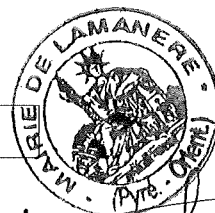
Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Lamanère, le 20 octobre 2022.

Le Maire,
Gisèle JUANOLE

Accusé de réception Préfecture du N°



Juanole